



enummo-siv\1.es1r.unq.www\1:zqtdl

# MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : [contact@prunieres.fr](mailto:contact@prunieres.fr)

Web : [www.prunieres.fr](http://www.prunieres.fr)



## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 7 novembre 2024

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le jeudi 7 novembre 2024 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :** Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Michel de RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

**Absent(s) ou excusé(s) :**

Monsieur le Maire informe les membres de la démission de Madame Céléna MONDON a effet au 4 novembre 2024.

Madame Elisabeth MEYNET est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 5 septembre 2024.

**Le procès-verbal du 5 septembre est approuvé à l'unanimité.**

### A- INVITATION/INTERVENTION :

#### ⇒ Intervention des membres du Conseil municipal des jeunes : Présentation de la candidature du CMJ à l'appel à projet « jeunes » du Département

Madame le Maire du CMJ, Noémie DA CRUZ ANDRADE, la 1<sup>ère</sup> adjointe Manon Goetz et les membres du CMJ Isée et Ninon HOAREAU et Louise DA CRUZ ANDRADE informent avoir déposé un dossier de demande de subvention auprès du Département dans le cadre de leur projet d'organisation d'un festival conçu par et pour les jeunes. Le festival désigné « Enfunstival » est prévu les 28 et 29 juin 2025 dans la cour de la Mairie. Plusieurs animations sont à l'étude comme un HairTruck, des animations sur l'écologie ainsi que des coopérations avec des associations locales comme le Café des familles, Ludambule, etc. Ils souhaitent que les stands soient adaptés au profil de chaque festivalier. Ils prévoient un spectacle et un concert le samedi soir.

L'ensemble du festival est gratuit pour les enfants et les jeunes afin que ceux-ci ne soient pas dépendants de leurs parents. Il n'y aura aucune vente d'alcool.

Les organisateurs prévoient de préparer les repas, de vendre des crêpes pour générer quelques recettes et réduire l'autofinancement.

Le budget du festival s'élève à 5 190,00 € (hors valorisation bénévole).

Les membres du Conseil municipal adulte félicitent le CMJ du travail accompli et leur rappellent qu'ils sont à leur disposition en cas de besoin.

#### ⇒ Intervention de Mme Amélie BON, technicienne de la Communauté de communes de Serre-Ponçon en charge du programme « Petites villes de demain » sur le transfert de compétence « politique du logement et cadre de vie »

Madame BON explique que le programme « Petites villes de demain » intègre une opération de revitalisation du territoire avec un volet habitat. L'objectif est de mettre en œuvre un dispositif incitatif en faveur de la rénovation de l'habitat privé sur le bassin de vie de Serre-Ponçon et de déterminer des secteurs d'action prioritaire sur le territoire avec un volet Renouvellement urbain (OPAH-RU) et des dispositifs plus contraignants notamment de restauration immobilière.

Ces actions sont en lien avec le Schéma de cohérence du territoire (SCOT) et peuvent bénéficier d'un financement de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat « ANAH. »

Ainsi une étude pré-opérationnelle a été lancée permettant de valider l'opportunité de réaliser une Opération programmée d'amélioration de l'habitat « OPAH » sur le territoire intercommunal et des actions de renouvellement urbain plus particulièrement sur les communes de Chorges et Embrun pour lutter contre l'habitat insalubre. L'étude cible un potentiel de 80 logements pouvant bénéficier de ces actions sur une période de cinq ans, soit 16 en moyenne par an sur le territoire de la Communauté de communes.

La mise en place d'une OPAH à l'échelle intercommunale comprend 2 volets :

- Une animation à l'échelle du territoire : information sur les aides nationales et primes Anah, accompagnement des ménages
- Des aides additionnelles proposées par les communes.

L'OPAH ne concerne pas les résidences secondaires. Elle prévoit 4 types de primes :

- Pour les propriétaires occupants :
  - 2 000 € pour les travaux lourds ;
  - 500,00 € pour les travaux de rénovation énergétique ;
  - 500,00 € pour les travaux d'adaptation du logement notamment pour accompagner le maintien à domicile de aînés. ;
- Pour les propriétaires bailleurs :
  - 750,00 € pour les travaux de rénovation énergétique avec une obligation de louer pendant six ans.

La mise en œuvre de ces dispositifs suppose une délégation de compétence des communes vers la Communauté de communes afin que celle-ci puisse contractualiser avec l'Anah et mettre en œuvre les actions au bénéfice de l'ensemble des propriétaires du territoire.

Les élus remercient Mme BON de la qualité de son intervention et des réponses apportées aux nombreuses questions posées.

## **B- ORDRE DU JOUR :**

### **1°) Restauration scolaire : tarification dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal**

Monsieur le Maire expose que la Commune de Chorges a décidé de faire évoluer les tarifs de la restauration scolaire. Grâce à sa participation financière dans le cadre du RPI, la Commune de Prunières fait en sorte que les familles de Prunières paient moins que le coût réel du repas que Chorges pourrait leur appliquer. Pour autant, cette mesure s'accompagne de contraintes pour la Commune car les familles ne se font pas connaître dans le cadre de l'obligation de recensement scolaire ou ne font pas remonter leur changement de situation à la Commune de Prunières, il est ainsi difficile de suivre la facturation émise par Chorges.

Les élus décident qu'à compter de septembre 2024, le tarif des repas facturé par Chorges aux familles de Prunières dans le cadre du RPI sont :

Tranches	Montant du quotient familial (en €)	Tarifs à compter de septembre 2024	Montant maximum pris en charge de la Commune de Prunières	Tarif pour le 3 <sup>ème</sup> enfant (50%)	Montant maximum pris en charge pour le 3 <sup>ème</sup> enfant	Tarif pour le 4 <sup>ème</sup> enfant (75%)	Montant maximum pris en charge pour le 4 <sup>ème</sup> enfant
Tranche A	Jusqu'à 500	3,70 €	6,73 €	1,85 €	8,58 €	0,93 €	9,50 €
Tranche B	De 501 à 650	4,10 €	6,33 €	2,05 €	8,38 €	1,03 €	9,40 €
Tranche C	De 651 à 800	4,55 €	5,88 €	2,28 €	8,15 €	1,14 €	9,29 €
Tranche D	De 801 à 950	5,15 €	5,28 €	2,58 €	7,85 €	1,29 €	9,14 €
Tranche E	De 951 à 1 100	5,30 €	5,13 €	2,65 €	7,78 €	1,33 €	9,10 €
Tranche F	Supérieur à 1 100	5,50 €	4,93 €	2,75 €	7,68 €	1,38 €	9,05 €

Pour bénéficier de la prise en charge de la Commune de Prunières :

- les enfants doivent être inscrits et fréquentés le service de restauration scolaire de l'école de Chorges,

- Les familles doivent avoir rempli leurs obligations de recensement scolaire auprès de la Commune de Prunières, au moins un des parents doit résider de manière permanente sur la Commune de Prunières. Ne sont pas pris en compte les résidences secondaires.
- La participation de la Commune de Prunières aux frais de restauration des enfants issus de familles dont les parents sont séparés ou divorcés et dont seul un parent réside à Prunières est déduite de 50 % par la Commune de Chorges.
- La Commune de Prunières peut refuser de verser la participation pour les familles qui ne rempliraient pas les conditions ci-dessus. Dès lors, les familles devront s'acquitter du coût du repas tel que fixé par la Commune de Chorges.

Madame Elisabeth MEYNET propose qu'une information soit faite aux familles dans le prochain Petit Toupin.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **2°) Marché de travaux de rénovation d'eau potable : avenant**

Sur proposition du maître d'œuvre et afin de finaliser cette opération, il est nécessaire d'introduire des prix nouveaux au marché pour réaliser les équipements nécessaires et de rééquilibrer les différentes tranches au regard de l'évolution de l'opération dans le cadre d'un 3<sup>ème</sup> avenant au marché.

Monsieur le maire présente le tableau des évolutions du marché qui se résume à :

- Montant du marché initial : 687 711,60 € HT
- Montant du marché suite aux avenants 1 et 2 : 755 373,60 € HT
- Montant des travaux prévus : 767 408,39 €
- Montant de l'avenant n°3 : 12 034,79 €.

Ecart :

Entre le marché initial et le montant du marché suite à l'avenant n°2 : augmentation de 9,84 %

Entre le marché initial et le montant du marché suite à l'avenant n°3 : augmentation de 11,59 %.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **3°) Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation d'eau potable : avenant**

Monsieur le Maire informe que suite à l'avenant n°1, le marché de maîtrise d'œuvre a été signé pour un montant de 24 161,93 € HT afin de prendre en compte l'évolution de l'estimation prévisionnelle des travaux du réseau d'eau potable et d'intégrer le projet d'enfouissement des réseaux secs au Serre.

Dans le cadre des travaux, le maître d'œuvre a réalisé le suivi de travaux non prévus initialement car découverts en cours de chantier mais nécessaires à la fiabilisation du réseau d'eau potable en cours de rénovation.

Les élus autorisent le Maire à signer un avenant prenant en compte les sujétions particulières dans le forfait de rémunération du maître d'œuvre sous réserve que l'ensemble des prestations prévues au marché initial dont le relevé géoréférencé soit accompli.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **4°) Convention de pâturage GAEC du Pomeyret**

Monsieur le Maire informe que par délibération précitée, une convention de pâturage a été conclue entre le GAEC du Pomeyret dont le gérant à l'époque était Monsieur Roland Arnaud, l'Office national des Forêts puisque les parcelles soumises sont situées en forêt communale et la Commune de Prunières.

La convention de pâturage initiale établie pour 5 ans arrive à terme fin d'année 2024.

Les élus prennent en compte que la location de terres communales par la Commune rapporte des aides à l'hectare dans le cadre de la PAC aux agriculteurs bénéficiaires. Le coût de redevance initiale avait pris en compte une contrainte ne permettant pas d'exploiter la totalité des parcelles inscrites. Cette contrainte n'existant plus, le montant de la redevance est fixé à 500 € HT avec une révision annuelle en fonction de l'évolution de l'indice des fermages. La durée de la convention est de cinq ans de 2025 à 2029.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

### **5°) Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable (RPOS Eau potable) 2023**

Sur l'année 2023, 47 905 m<sup>3</sup> ont été prélevés à la source de Houmet qui alimente les cinq réservoirs de la commune contre 64 151 m<sup>3</sup> en 2022, soit une baisse de 25,32%. 31 756 m<sup>3</sup> ont été consommés par les 249 abonnés. La baisse du nombre d'abonnés s'explique par le fait que précédemment certains abonnés étaient indûment comptabilisés deux fois dans le cadre de la facturation location. Le rendement du service s'est nettement amélioré car il est de 71,5 % en 2023 contre 50,2 % l'année précédente. Il est donc supérieur au seuil réglementaire de 65,78 % fixé par l'Agence de l'eau. Cette amélioration est due aux travaux de rénovation du réseau d'eau.

Cette fiabilisation du réseau et ce rendement seront encore améliorés grâce à la mise en place de nouveaux compteurs au niveau des réservoirs.

En 2023, la Commune a réalisé 256 447 € HT de travaux financés par le budget du service Eau et deux emprunts de 200 000 € chacun. Le montant des recettes issues de la vente d'eau aux usagers perçues en 2023 par la commune (hors redevance reversées à l'Agence de l'eau) s'élève à 36 496,60 €.

En considérant les deux prix hiver et été, le prix global de l'eau potable est de 1,29 € par m<sup>3</sup>.

### **6°) Convention avec la Communauté de communes autorisant l'accès à la déchèterie intercommunale de Savines Le Lac aux agents communaux**

La régie Smictom de la Communauté de communes propose que les agents communaux puissent accéder à la déchetterie intercommunale de Savines Le Lac les jours de fermeture. A cet effet, il est nécessaire de signer une convention avec la Communauté de communes.

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

### **7°) Représentants de la Commune en remplacement de Madame MONDON Céléna**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Céléna MONDON et de la nécessité de la remplacer dans certaines commissions municipales et intercommunales.

Madame Martine MARSEILLE est désignée élue référente du Conseil municipal des jeunes.

Monsieur Robert FRAYSSINES est désigné comme représentant suppléant de la Commune au sein des commissions Culture-Patrimoine et Santé environnementale-Programme Alcotra de la Communauté de communes.

Madame Elisabeth MEYNET est désignée au sein de la Commission Actions sociales, services de proximité et refuge animalier de la Communauté de communes.

**La délibération est approuvée à l'unanimité**

## **C - INFORMATIONS DIVERSES :**

### **⇒ Réunion de la Commission agricole du 16 octobre 2024**

Madame Martine MARSEILLE informe qu'un état des lieux des parcelles louées et travaillées va commencer en collaboration avec les agriculteurs de manière à actualiser les baux et les faire correspondre à la réalité. Il est rappelé que les agriculteurs doivent respecter les canaux et les chemins communaux et ne pas labourer en dehors des parcelles détenues. Ils seront informés par un courrier envoyé par les services de la Mairie très prochainement.

### **⇒ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service du service Assainissement (RPOS Assainissement) 2023**

Le service assainissement de la Communauté de communes dessert 16 852 habitants. Il est géré dans le cadre d'une délégation de service public confiée à Veolia jusqu'en 2039 pour les Communes de l'ancienne Communauté de l'Embrunais et Chorges et en régie pour les autres communes. Le service gère six stations d'épurations dont deux sont non conformes en équipement et font actuellement l'objet d'études : la station de Chorges « Bourg » et la station de Chorges/Prunières « les Risouls. » Une forte augmentation du prix de l'assainissement est à prévoir dans les années prochaines.

### **⇒ Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie aura lieu lundi 11 novembre à 10h00 au monument aux morts et sera suivie d'un verre de l'amitié.

### **⇒ Fête et marchés de Noël**

Madame MONDON a beaucoup œuvré pour organiser la fête de Noël en collaboration avec Madame Martine MARSEILLE. La fête est prévue le dimanche 1<sup>er</sup> décembre à 14h00.

Les marchés de Noël auront lieu les mardis 3, 10 et 17 décembre 2024. Une dizaine de stands sont attendus et installés dans la salle des cérémonies.

### **C – TOUR DE TABLE DES ELUS :**

⇒ Monsieur le Maire informe également l'assemblée qu'il est indispensable d'acquiescer un nouvel ordinateur qui sera mis à disposition de Madame Françoise DUFOUR pour la rédaction et de la mise en page du Petit Toupin.

⇒ Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier de Monsieur Christian DURAND, Maire de Chorges relatif au transfert de compétence en matière de gestion des services d'eau. Les Communes de Chorges et Prunières se sont rencontrées à plusieurs reprises pour échanger sur des alternatives possibles au transfert obligatoire de la compétence Eau aux intercommunalités à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Suite aux annonces du 1<sup>er</sup> ministre Michel Barnier, le Sénat a adopté une proposition de loi le 17 octobre dernier visant à supprimer l'obligation. La Commune de Chorges souhaite continuer à travailler sur la question dans le cas où ce transfert de la compétence viendrait à devenir réalité.

⇒ Messieurs Pierre DOUSSOT et Michel de RANCOURT informent avoir participé à une journée de travail sur Puy-Saint Eusèbe avec pour objectif à terme, la replantation d'arbres au sein de la forêt du Mandement.

⇒ Monsieur Robert FRAYSSINES informe qu'il mettra en place les éclairages de Noël avec Gaël.

⇒ Madame Evelyne PALMAS évoque que la fête des voisins de son quartier s'est très bien déroulée et a été l'occasion de se rencontrer. Elle informe également les élus qu'un boîtier de chantier électrique a été placé sur son boîtier sans qu'elle n'en ait été informée. Monsieur Jacques BILLON-TYRARD prendra contact avec les services Enedis/EDF pour suivre ce dossier.

⇒ Monsieur le Maire informe que la cérémonie des vœux aura lieu le Dimanche 12 janvier 2025 à 16h00.

**La séance est levée à 22h42.**

**Prunières, le 14 novembre 2024**  
**Le Secrétaire de séance**  
**Elisabeth MEYNET**



**Le Maire**  
**Jean-Luc VERRIER**